

**AVIS ET COMMUNICATIONS
DE LA**

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

**AVIS AUX IMPORTATEURS
DE FERROMOLYBDÈNE ORIGINAIRE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE**

2007/36. Conformément au règlement (CE) n° 856/2007 du Conseil du 16/07/2007 (JOUE L190 du 21/07/2007), la suspension des droits antidumping définitifs institués par le règlement (CE) n° 215/2002 sur les importations de ferromolybdène, relevant du code NC 7202 70 00 et originaire de la République populaire de Chine, est prolongée jusqu'au 31/01/2008.

1. Ce règlement entre en vigueur le 22/07/2007.